



Communiqué de presse

Mézières, le 4 octobre 2017

L'Association scolaire intercommunale du Jorat confie la planification des transports scolaires à Car Postal

Suite aux très importants dysfonctionnements qui ont affecté depuis la rentrée les transports scolaires de la région Mézières-Savigny-Forel, le Comité de direction de l'ASIJ a décidé de confier la planification de nouveaux horaires à Car Postal. Ces horaires seront en vigueur dès le 6 novembre. Les chauffeurs actuels engagés pour le transport des élèves restent en place.

Depuis le début de l'année scolaire, le transport des élèves fréquentant les écoles de l'Association scolaire intercommunale du Jorat s'est révélé très problématique. Le temps passé dans les bus scolaires par les élèves dépassait de loin ce qui était admissible. Le comité de l'ASIJ a demandé à son mandataire de réviser sa grille des transports de fond en comble. Malgré un léger mieux, les conditions de transport des élèves sont restées inadmissibles.

Face à cette situation, et suite à une nouvelle rencontre avec le prestataire actuel, l'ASIJ s'est tournée vers d'autres planificateurs susceptibles de reprendre les choses en main dans un délai très court. L'offre de Car Postal a été acceptée, étant la seule qui pouvait être mise en œuvre en très peu de temps.

Concrètement, dès le 6 novembre, les élèves auront un nouvel horaire de transport établi par les spécialistes de Car Postal. Les chauffeurs qui oeuvrent actuellement à ce transport resteront en fonction, au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Comité de direction de l'ASIJ fait part de son soulagement face à ces nouvelles perspectives. Il tient à s'excuser auprès de toutes les personnes concernées par cette rentrée difficile : élèves, parents, enseignants, chauffeurs, ... Il les assure qu'il se montrera très attentif à ce que la nouvelle mouture des horaires donne satisfaction.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter M. Nicolas Deprez, responsable administratif de l'ASIJ, 079 592 20 96